

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-32 du 29 septembre 2015 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530718S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Virginie FERRERA-TOURENC est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice adjointe de l'établissement de transfusion sanguine Alpes-Méditerranée à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 septembre 2015.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS